Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260307B-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 2 mars 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **27**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Louis HUBERT), **Pierre-Yves TANVET** (procuration à Céline THEUREAU), **Dominique SÉVIN** (procuration à Christelle HOUIZOT), **David FROGER** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN).

Excusé(e)s : Karine PIQUET, Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.03.07B - FINANCES – Budget primitif annexe ZAC Multisites 2026 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Présentation : Louis HUBERT

Annule et remplace la délibération 2026.03.07 du 2 mars 2026 suite à erreur matérielle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2311-5 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Considérant les résultats suivants :

Il est prévu la possibilité de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif. La reprise anticipée des résultats se fonde sur une estimation des résultats avant l'adoption du CFU (qui peut être voté dans un second temps avant le 30 juin de chaque exercice).
Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, en même temps que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du CFU 2025.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260307B-DE

BUDGET ZAC MULTISITES		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2025	1 921 216,76€	1 921 465,05€
	Résultats 2024 à reporter		1,23€
	Résultat à affecter		**249,52€**
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2025	1 954 618,23€	2 967 987,35€
	Résultats 2024 à reporter	1 767 987,35€	
	Solde global d'exécution	**754 618,23€**	
Résultats cumulés 2025		5 643 822,34€	2 308 394,79€

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à la majorité par 21 voix pour et 6 voix contre du groupe d'opposition,

- **ADOPTE** pour le budget primitif annexe ZAC Multisites pour 2026, la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT